

Communauté d'Agglomération
Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS)

eau potable

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable**

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	8
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021	8
1.6.2.	Production	9
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	12
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	12
1.6.5.	Autres volumes.....	13
1.6.6.	Volume consommé autorisé	13
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	13
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	14
2.1.	Modalités de tarification	14
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	16
2.3.	Recettes.....	19
3.	Indicateurs de performance	20
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	20
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	20
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	22
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	22
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	23
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	23
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	24
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	24
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	26
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	26
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	26
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	27
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	28
4.	Financement des investissements.....	29
4.1.	Branchements en plomb.....	29
4.2.	Montants financiers.....	29
4.3.	État de la dette du service	29
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	30
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	30
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	31

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS)
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Arnas, Cogny, Denicé, Gleizé, Lacenas, Limas, Rivolet, Ville-sur-Jarnioux, Villefranche-sur-Saône
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 2017.. Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : 2017... Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/01/2019
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2026
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2026
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 55 275 habitants au 31/12/2021 (55 760 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 24 761 abonnés au 31/12/2021 (24 314 au 31/12/2020).

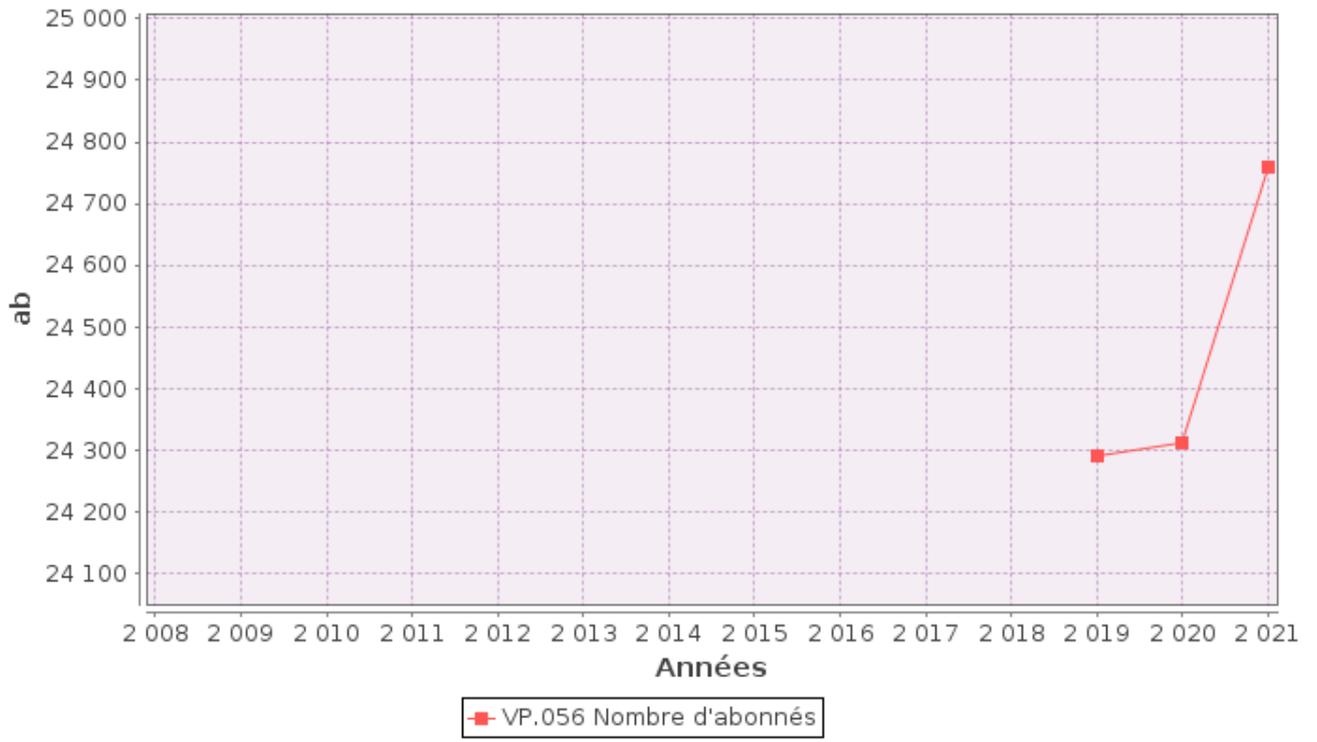
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Total	24 314	24 743	16	24 761	1,8%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 72,19 abonnés/km au 31/12/2021 (70,89 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,23 habitants/abonné au 31/12/2021 (2,29 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 116,16 m³/abonné au 31/12/2021. (117,24 m³/abonné au 31/12/2020).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

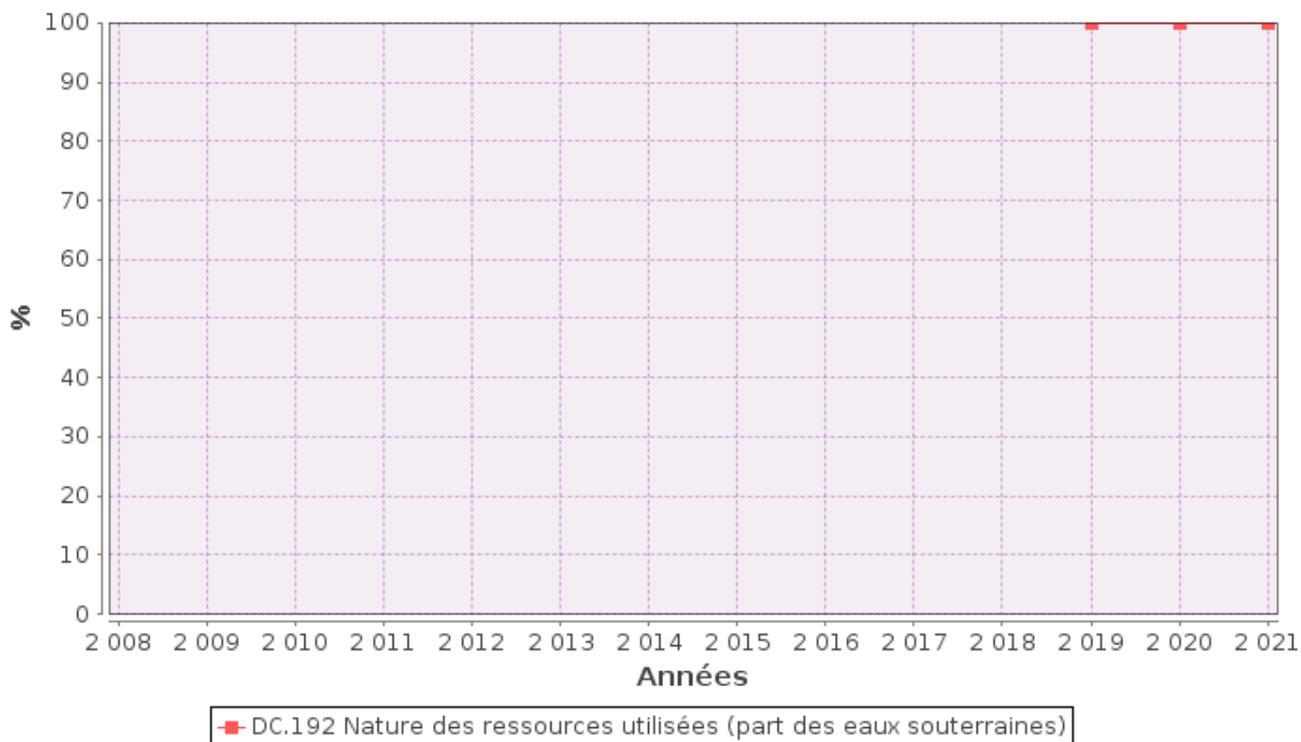


Le service public d'eau potable prélève 4 278 581 m³ pour l'exercice 2021 (4 701 920 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
BEAUREGARD P 4	0	42 624	____%
BEAUREGARD P 3	221 301	287 651	30%
BEAUREGARD P 1	129 909	297 658	129,1%
BEAUREGARD P 6	53	198	273,6%
BEAUREGARD P 5	275 188	295 821	7,5%
BEAUREGARD P 8	232 459	195 878	-15,7%
BEAUREGARD P 7	250 566	203 643	-18,7%
BEAUREGARD P14	293 114	245 998	-16,1%
BEAUREGARD P 9	147 742	197 434	33,6%
BEAUREGARD P 10	929 992	777 394	-16,4%
BEAUREGARD P 2	241 812	313 720	29,7%
BEAUREGARD P 12	145 311	120 550	-17%
BEAUREGARD P13	381 889	291 244	-23,7%
BEAUREGARD P 11	1 452 584	992 814	-31,6%
Total	4 701 920	4 262 627	-9,3%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



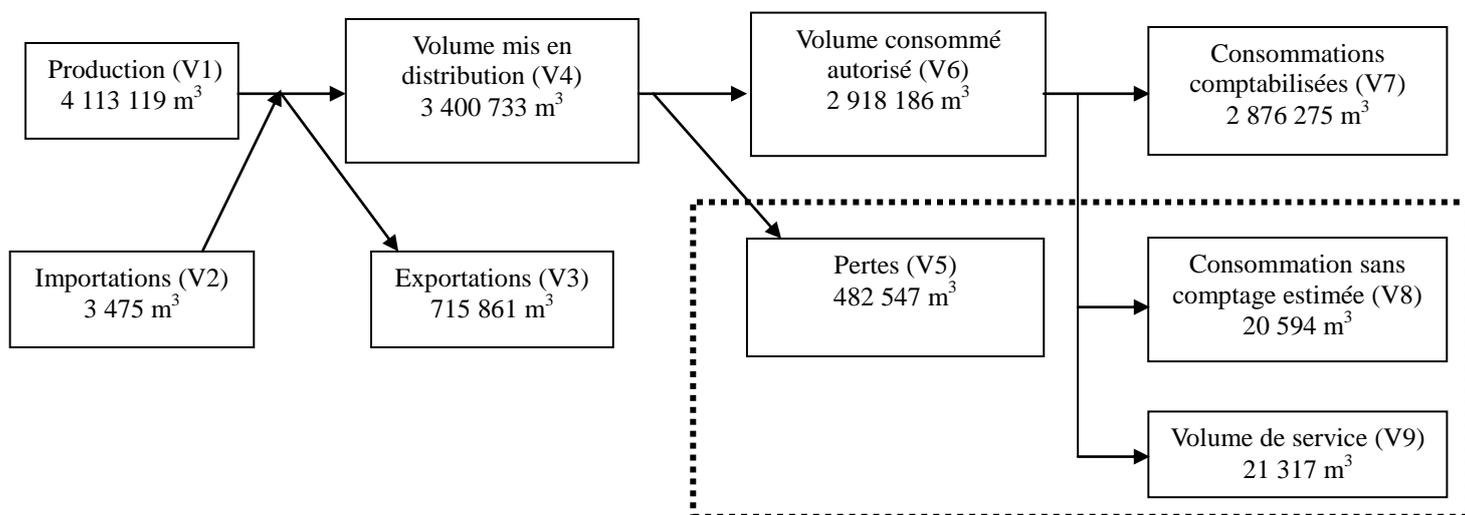
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Il n'y a pas eu d'achat d'eaux brutes en 2021.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



1.6.2. Production



Le service a une station de traitement.

- Un étage de filtration sable + Mangagran®

La présence de manganèse dans l'eau ne présente pas de risque pour la santé mais entraîne une odeur et couleur désagréables.

L'eau est mise en contact avec un matériau solide qui va absorber le manganèse contenu dans l'eau, l'oxyder pour le faire précipiter sous forme solide. Ce matériau assure l'absorption, l'oxydation et la filtration de l'oxyde créé et ne nécessite pas d'injection de réactif chimique. De même, les variations en concentration sur l'eau brute n'ont pas d'incidence sur la qualité d'eau traitée.

Le traitement principal du manganèse est assuré par une première étape d'oxydation catalytique. Par un filtre bi-couches comportant une couche de dioxyde de manganèse au fond du filtre, le matériau de traitement, et une couche de sable assurant la rétention des oxydes et des autres particules contenues dans l'eau brute.

Nombre de files : 4

Surface unitaire 43 m²

Supports filtrants (de bas en haut) : 10cm de gravier support, 40cm de bioxyde de manganèse 85%, 60cm de sable fin

Vitesse de filtration maximale : 7,3 m/h

- Un étage de filtration su 4 filtres aux charbons actifs

Le charbon actif a la particularité d'avoir une surface développée très importante permettant « d'attraper » et fixer un grand nombre de molécules organiques absorbables. Par extension, le charbon actif assure le traitement des micropolluants pouvant être contenu dans l'eau.

Le fonctionnement est identique à l'ouvrage de filtration de la première étape de traitement et s'effectue dans un nouvel ensemble

Nombre de filtres (filtres ouverts) : 6

Nombre de file : 2 (2 files de 3 filtres)

Surface unitaire 26,4 m²

Supports filtrants (de bas en haut) : 10cm de gravier support, 190cm de charbon actif en grain (granulométrie 0,4 à 1,7mm)

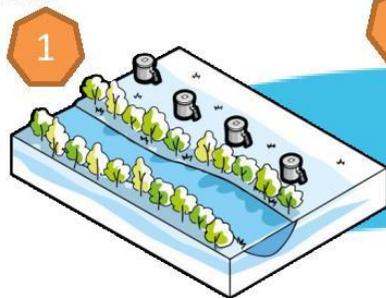
Vitesse de filtration maximale (N filtres) : 7,9 m/h

Vitesse de filtration maximale (N 1 filtres) : 9,5 m/h



Captage

L'eau souterraine est captée depuis la nappe alluviale de la Saône grâce à des puits, situés sur un terrain de 22 ha. L'eau prélevée sur la ressource souterraine alimente directement le réservoir d'eau brute de l'installation de production.



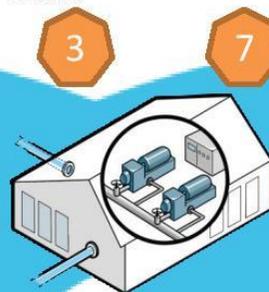
Réservoir Eau Brute

L'eau pompée par les puits et les forages est stockée dans ce réservoir de 500m³. Ce stockage permet une régulation de l'alimentation de l'usine de potabilisation.



Station de pompage

Le bâtiment de pompage est le plus important de l'usine. Les pompes permettent de conduire l'eau prélevée vers le dispositif de traitement. Elles permettront également d'acheminer l'eau jusqu'aux robinets.



Réseaux de distribution

500 km de réseau de distribution
15 réservoirs d'eau potable
946 contrôles sont effectués chaque année et 694 molécules sont suivies pour garantir une eau de grande qualité.



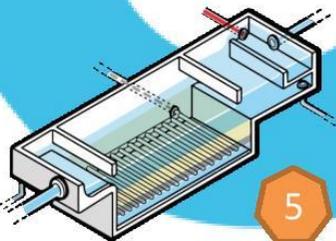
Réservoir Eau Traitée

L'Eau potable est stockée dans un réservoir avant d'être reprise par les installations du bâtiment de pompage.



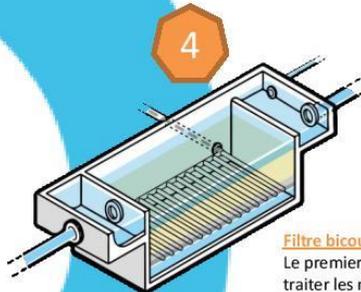
Filtre à charbon Actif

Un second niveau de filtration est effectué grâce à du charbon actif en grain. Ce matériau permet de supprimer les micropolluants, hormones et substances médicamenteuses éventuellement présentes. C'est un traitement très novateur qui n'est aujourd'hui pas obligatoire. C'est une précaution supplémentaire pour garantir la qualité de l'eau distribuée



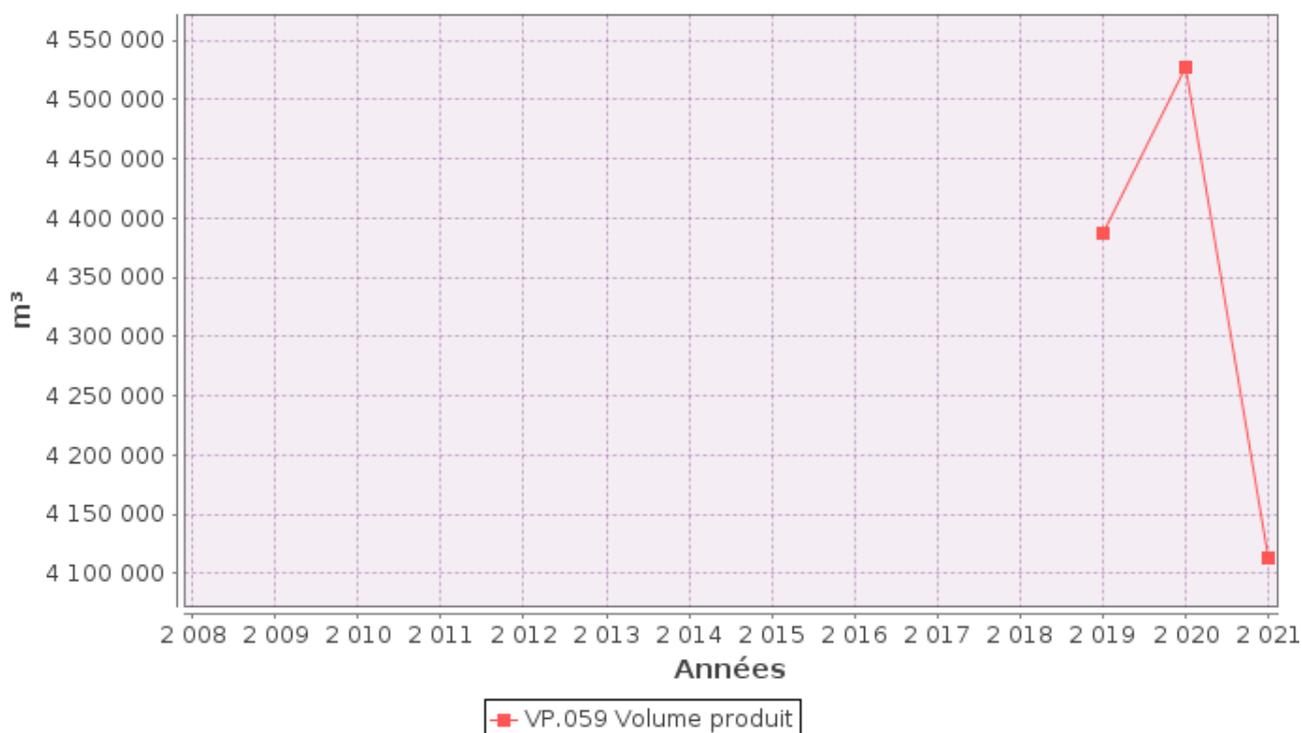
Filtre bicouche

Le premier étage de la filtration consiste à traiter les minéraux naturellement présents dans les sols. Il permet également de filtrer les matières en suspension présentes dans l'eau brute prélevée. L'eau traverse d'abord un lit de sable puis un filtre qui retient le fer et la manganèse. L'eau s'écoule par gravité



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
BEAUREGARD P 4	0	40 970	____%	80
BEAUREGARD P 3	221 301	276 485	24,9%	80
BEAUREGARD P 1	129 909	286 104	120,2%	80
BEAUREGARD P 6	53	190	258,5%	80
BEAUREGARD P 5	275 188	284 338	3,3%	80
BEAUREGARD P 8	232 459	188 275	-19%	80
BEAUREGARD P 7	250 566	195 738	-21,9%	80
BEAUREGARD P14	293 114	236 449	-19,3%	80
BEAUREGARD P 9	147 742	189 770	28,4%	80
BEAUREGARD P 10	929 992	747 218	-19,6%	80
BEAUREGARD P 2	241 812	301 542	24,7%	80
BEAUREGARD P 12	145 311	115 870	-20,3%	80
BEAUREGARD P13	381 889	279 939	-26,7%	80
BEAUREGARD P 11	1 452 584	954 276	-34,3%	80
Total du volume produit (V1)	4 527 047	4 113 119	-9,1%	80



1.6.3. Achats d'eaux traitées

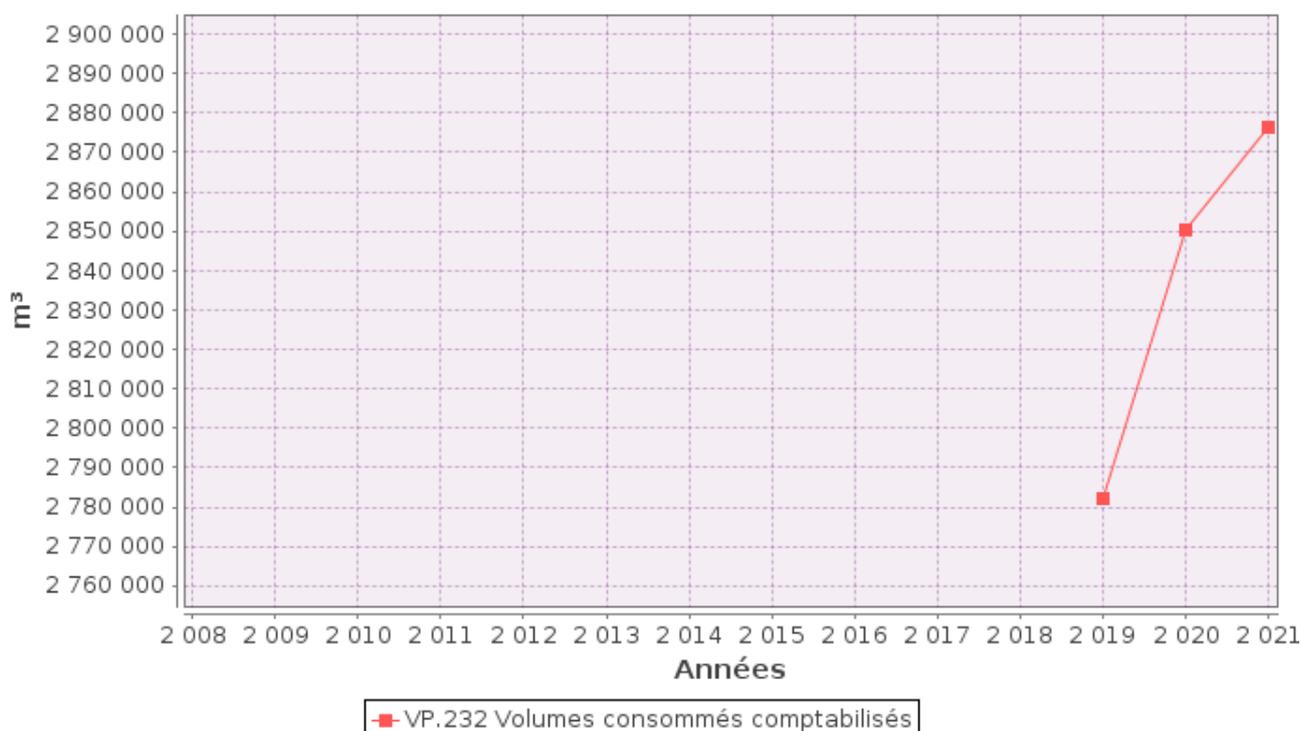


Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	4 139	3 475	-16%	80

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	2 666 498	2 683 702	0,7%
Abonnés non domestiques	184 013	192 573	4,7%
Total vendu aux abonnés (V7)	2 850 511	2 876 275	0,9%
Total vendu à d'autres services (V3)	942 410	715 861	-24%



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	19 159	20 594	7,5%
Volume de service (V9)	21 816	21 317	-2,3%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	2 891 486	2 918 186	0,9%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 343 kilomètres au 31/12/2021 (343 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Communes de Arnas (pour partie), Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	25 €	25 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,53 €/m ³	0,56 €/m ³
Autre : _____		€	€
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	39,63 €	41,38 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 50 m ³	0,6258 €/m ³	0,6534 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 50 m ³	0,8626 €/m ³	0,9006 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,063 €/m ³	0,063 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³
	VNF Prélèvement	____ €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	____ €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	25 €	25 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,0525 €/m ³	0,865 €/m ³
Autre : _____		€	€
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	39,63 €	41,38 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 50 m ³	0,6258 €/m ³	0,6534 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 50 m ³	0,8626 €/m ³	0,9006 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,063 €/m ³	0,063 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³
	VNF Prélèvement	____ €/m ³	____ €/m ³
	Autre : _____	____ €/m ³	____ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

- Délibération du 20/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Communes de Arnas (pour partie), Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	25,00	25,00	0%
Part proportionnelle	63,60	67,20	5,7%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	88,60	92,20	4,1%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	39,63	41,38	4,4%
Part proportionnelle	91,67	95,71	4,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	131,30	137,09	4,4%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,56	7,56	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	—	0,00	—%
Autre :	—	0,00	—%
TVA	14,36	14,87	3,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	55,52	56,03	0,9%
Total	275,42	285,32	3,6%
Prix TTC au m³	2,30	2,38	3,5%

Communes de Cogny, Denicé, Lacenas, Rivolet(pour partie), Ville-sur-Jarnioux

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	25,00	25,00	0 %
Part proportionnelle	126,30	103,80	-17,81 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	151,30	128,80	-14,87 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	39,63	41,38	4,42 %
Part proportionnelle	91,67	95,71	4,41 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	131,30	137,09	4,41 %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,56	7,56	0 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0 %
VNF Prélèvement :	---	---	---
Autre :	---	---	---
TVA	17,81	16,89	-5,17 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	58,97	58,05	-1,56 %
Total	341,57	323,94	-5,16 %
Prix TTC au m³	2,85	2,70	-5,16 %

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m ³	Prix au 01/01/2022 en €/m ³
Arnas	2,30	2,38
Cogny	2,85	2,70
Denicé	2,85	2,70
Gleizé	2,30	2,38
Lacenas	2,85	2,70
Limas	2,30	2,38
Rivolet	2,85	2,70
Ville-sur-Jarnioux	2,85	2,70
Villefranche-sur-Saône	2,30	2,38

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de 2 876 275 m³/an (2 850 511 m³/an en 2020).

2.3. Recettes



VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX		Version Finale	
Etat détaillé des produits (1)			
Année 2021			
Collectivité: B2110 - CAVBS - Ex CAVIL			Eau
LIBELLE	2020	2021	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	3 384 171	3 611 029	6,70 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	3 420 137	3 739 713	9,34 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 35 966	- 128 684	
Ventes d'eau à d'autres services publics	181 491	280 020	NS
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	421 037	275 165	-34,65 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 239 545	4 855	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	56 204	57 610	2,50 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	56 204	57 610	2,50 %
Exploitation du service	3 621 867	3 948 659	9,02 %
Produits : part de la collectivité contractante	1 863 410	2 289 598	22,87 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	2 146 482	2 267 409	5,63 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 283 072	22 189	
Produits perçus pour tiers	20 644	21 280	3,08 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	20 644	21 280	3,08 %
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	169 130	232 718	37,60 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	183 328	229 573	25,23 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 14 198	3 145	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	618 046	759 289	22,85 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	663 804	740 398	11,54 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 45 757	18 891	
Collectivités et autres organismes publics	2 671 231	3 302 885	23,65 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	207 046	287 579	38,90 %
Produits accessoires	224 899	263 227	17,04 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA). 14/03/22

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 7 514 771 € (6 517 997 € au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	108	0	111	0
Paramètres physico-chimiques	18	0	20	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	96%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	110

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

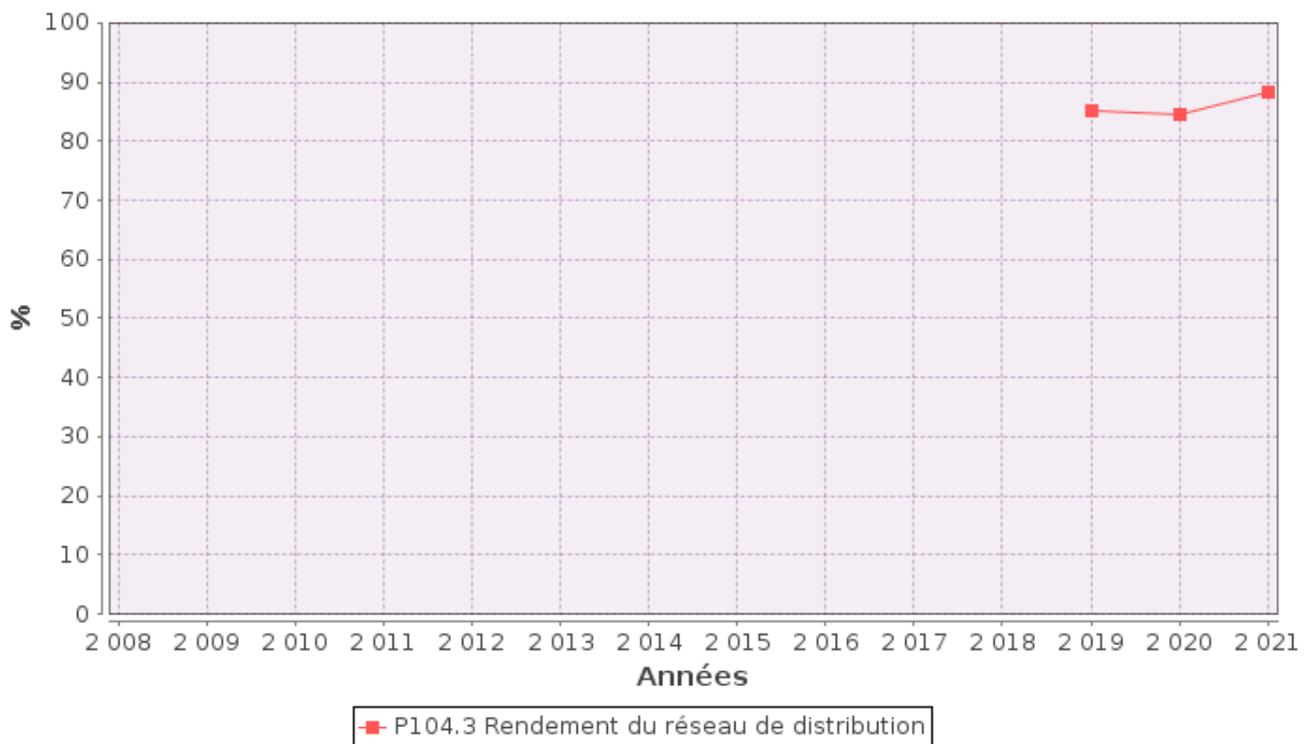
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	84,6 %	88,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	30,62	29,03
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	79,4 %	84,6 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4,2 m³/j/km (5,9 en 2020).

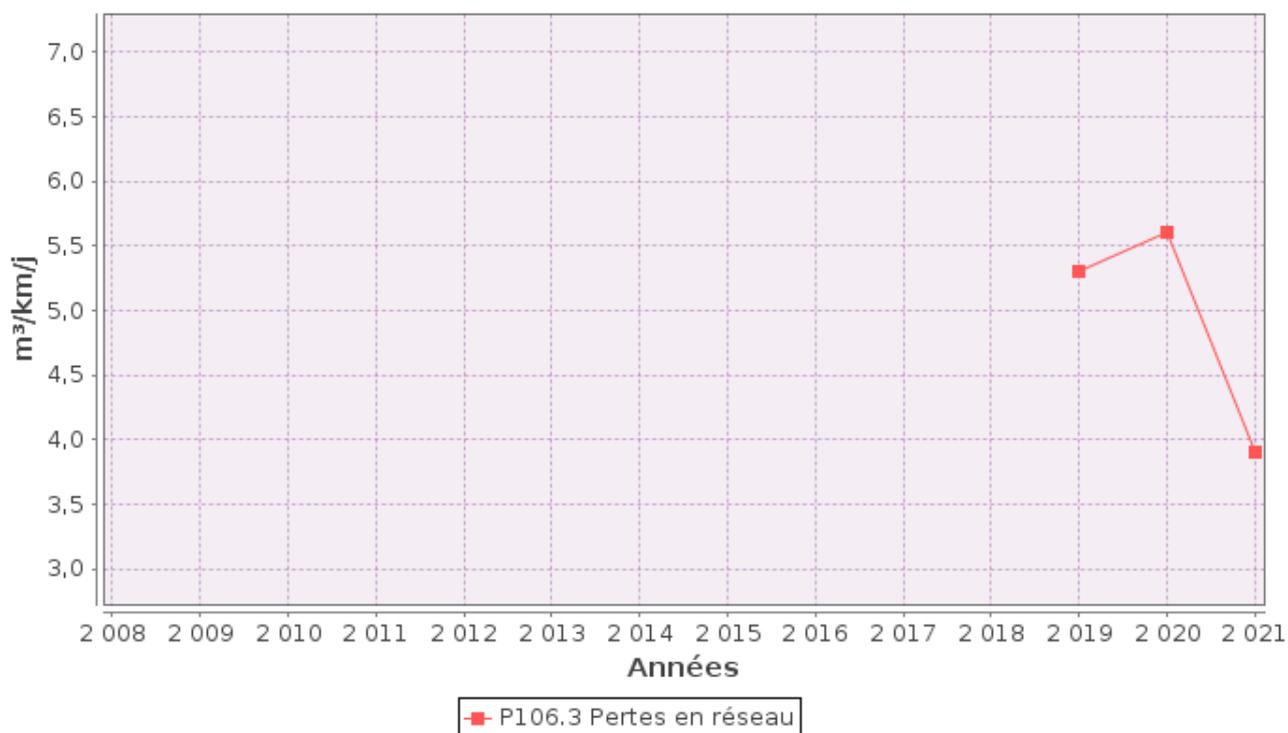
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 3,9 m³/j/km (5,6 en 2020).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	2.5	3.78	3.49	6	5,6

Au cours des 5 dernières années, 21,37 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,25% (1 en 2020).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80%** (80% en 2020).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, 31 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (39 en 2020), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 1,25 pour 1 000 abonnés (1,6 en 2020).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2020).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

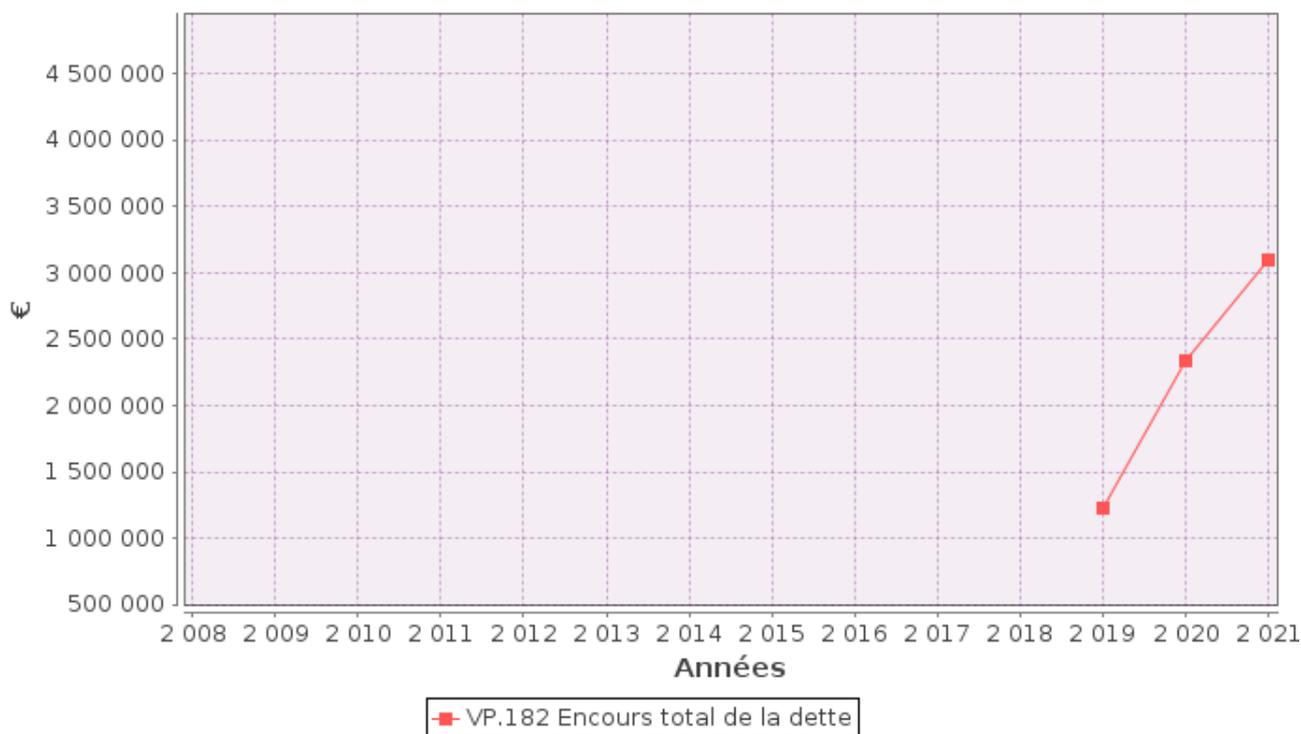


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	2 337 267,6	3 096 790
Epargne brute annuelle en €	1 747 228,66	2 077 725
Durée d'extinction de la dette en années	1,3	1,5

Pour l'année 2021, la durée d'extinction de la dette est de 1,5 ans (1,3 en 2020).



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	181 373	191 853
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	7 363 079	7 263 491
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2020	2,46	2,64

Pour l'année 2021, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2020 est de 2,64% (2,46 en 2020).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 39

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, le taux de réclamations est de 1,58 pour 1000 abonnés (1,52 en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements	12 304	12 377
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	2	13
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	1
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,02	0,11
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0,01

4.2. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 666 667	2 533 000

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 337 267,6	3 096 790

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 162 demandes d'abandon de créance et en a accordé 162.

14 384 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,005 €/m³ pour l'année 2021 (0,0038 €/m³ en 2020).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	55 760	55 275
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,3	2,38
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	84,6%	88,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	5,9	4,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	5,6	3,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1%	1,25%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0038	0,005
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,6	1,25
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1,3	1,5
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,46%	2,64%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	1,52	1,58